



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8482^e séance

Mardi 12 mars 2019, à 10 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Delattre (France)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} Tshabalala
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mogherini, à qui je souhaite chaleureusement la bienvenue aujourd'hui parmi nous.

M^{me} Mogherini : C'est un honneur pour moi de m'adresser pour la troisième fois au Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de souligner que je suis fière de le faire alors que cinq États membres de l'Union européenne sont assis autour de la table et alors que la coopération et la coordination entre les États membres de l'Union européenne au sein du Conseil de sécurité s'est intensifiée énormément. La décision de renforcer cette coordination est venue directement des États membres pour des raisons de principe, mais surtout parce que nous sommes conscients qu'ensemble nous sommes plus forts et plus efficaces; et surtout, nous sommes conscients de notre responsabilité; parce que nous pouvons et voulons mettre cette force au service des Nations Unies, du multilatéralisme, d'une approche coopérative des relations internationales. Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes intérêts, à commencer par la défense du multilatéralisme et du système des Nations Unies.

L'Union européenne et les Nations Unies sont nées de la même idée fondatrice, après les deux guerres mondiales : l'idée que pour éviter une nouvelle catastrophe, il fallait un mécanisme multilatéral. Un mécanisme pour travailler à la construction de solutions gagnant-gagnant, comme seule alternative à une nouvelle guerre continentale et mondiale.

Cette idée, pour nous, est toujours valable, mais au fil des décennies, notre affinité élective s'est renforcée

encore. Il existe une voie européenne vers la paix et la sécurité, qui est identique à la voie onusienne vers la paix et la sécurité. C'est une voie construite sur la médiation et les opérations de maintien de la paix, sur le développement durable et la protection des droits de l'homme, sur l'aide humanitaire et sur la construction et le respect de règles partagées. Notre soutien aux Nations Unies et au multilatéralisme est un choix fondé sur nos valeurs et en même temps, c'est un choix pragmatique. En effet, une décision prise dans un contexte multilatéral est par définition plus démocratique et plus inclusive, mais aussi plus solide et plus durable dans le temps.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Par conséquent, on n'entendra jamais l'Union européenne se poser la question de savoir si l'ONU sert ses intérêts et ses valeurs, car en Europe, nous savons que l'Organisation sert des intérêts et des valeurs universels. Nous savons en outre que cette condition préalable est essentielle à l'instauration d'une paix et d'une sécurité pérennes, ce qui est toujours dans notre intérêt ultime. La question que nous nous posons toujours en tant qu'Européens est plutôt celle-ci : « Que pouvons-nous faire pour appuyer l'ONU? ». En effet, travailler avec l'ONU est le meilleur moyen de servir nos intérêts collectifs - les intérêts de la paix, de la sécurité et du progrès mondial. C'est pour cette raison que l'Union européenne a renforcé sa coopération avec l'ONU dans tous les domaines d'action. Je voudrais donner au Conseil des informations actualisées sur certains de nos principaux domaines de coopération avec l'ONU, à commencer par le règlement des conflits.

À notre époque, les conflits sont plus complexes que jamais. Ils ont toujours des dimensions locales, régionales et mondiales, et on ne peut formuler des solutions qu'en alignant ces trois dimensions. Cela ne peut se faire que dans un cadre multilatéral. C'est évident en ce qui concerne la Syrie. Depuis le début de la guerre, nous n'avons cessé de dire que la seule solution pérenne passe impérativement par le processus mené par l'ONU et la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Une transition politique négociée vers une Syrie démocratique, inclusive, réconciliée et unie est la seule issue réaliste au conflit. Toute autre solution ne permettrait pas d'édifier une Syrie stable, durable, sûre, inclusive et prospère. C'est pour cette raison que nous appuyons pleinement l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, dans son travail difficile mais essentiel.

C'est précisément pour appuyer le processus mené par l'ONU que demain, l'Union européenne coprésidera avec l'ONU la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. L'objectif de cette conférence est de mobiliser l'appui international en faveur du processus politique mené par l'ONU, de recueillir des annonces de contributions pour garantir l'aide humanitaire aux Syriens, qui se trouvent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays, et d'appuyer les pays de la région, à commencer par la Jordanie, le Liban et la Turquie. Après huit ans de guerre, et alors que la guerre se poursuit, le peuple syrien continue d'espérer et de se préparer à la paix, et nous pouvons voir quelques petits signes d'espoir dans la région.

L'Accord de Stockholm concernant le Yémen prouve qu'il est toujours possible d'avancer vers la paix, même après d'immenses souffrances. Nous soutenons pleinement et activement l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Martin Griffiths. L'engagement continu du Conseil de sécurité sera essentiel au succès de ses efforts et à la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm. La possibilité de paix ne se concrétisera pas si nous n'y consacrons pas tous nos efforts.

C'est également vrai pour la Libye, où l'Union européenne travaille en très étroite coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et applique la résolution 2420 (2018) sur l'embargo sur les armes. Nous coordonnons notre action directement entre l'Union européenne et l'ONU, mais aussi par l'intermédiaire du quatuor qui rassemble l'ONU, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Union africaine, dans le cadre d'une coordination qui, à mon avis, est indispensable. Ensemble, nous pouvons aider les acteurs libyens à avancer véritablement sur la voie de la réconciliation, grâce à une conférence nationale qui se tiendra en Libye et à des élections, une fois que les conditions seront réunies. L'Union européenne appuie et continuera d'appuyer ce processus, et ne ménagera aucun effort à cette fin.

L'Afghanistan est un autre pays dont il est évident qu'il se trouve à la croisée des chemins cette semaine, et pour lequel la coopération entre l'Union européenne et l'ONU est essentielle. L'année dernière a été la plus meurtrière pour les civils depuis le début de la guerre en 2001, et pourtant, 2019 pourrait être l'année de la paix. Nous suivons de très près les contacts entre les représentants des Taliban et le Gouvernement américain. Nous estimons que les Taliban doivent participer

à des pourparlers inter-afghans avec le Gouvernement afghan à Kaboul, ainsi qu'avec d'autres acteurs politiques afghans. Ces pourparlers doivent s'accompagner de mesures de confiance et d'un cessez-le-feu durable.

L'Union européenne a proposé d'appuyer la paix en Afghanistan avec cinq contributions pratiques, que j'ai présentées à Genève il y a quelques mois. Premièrement, nous pouvons jouer le rôle de garant du processus de paix. Deuxièmement, nous pouvons contribuer à promouvoir l'ouverture de ce processus, en particulier aux femmes, aux minorités et à tous les segments de la société civile. Troisièmement, nous pouvons contribuer aux réformes. Quatrièmement, nous pouvons appuyer la réintégration des ex-combattants. Enfin et surtout, nous pouvons promouvoir les infrastructures et le commerce régionaux en incluant tous les voisins de l'Afghanistan. Nous assurons le suivi de cette proposition avec nos partenaires, en premier lieu en Afghanistan, et évidemment dans la région et au sein de la communauté internationale, à commencer par nos amis aux États-Unis.

J'ai parlé de quatre conflits dans notre région, et je vais maintenant traverser l'Atlantique. La situation au Venezuela s'est détériorée de manière dramatique. La crise que traverse le pays a des causes politiques et institutionnelles; ce n'est pas une catastrophe naturelle. Elle doit être réglée par des moyens pacifiques, politiques et démocratiques. Nous estimons qu'aucune intervention militaire, que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur du pays, ne serait acceptable et qu'une solution ne peut être imposée de l'extérieur et ne devrait jamais l'être. Nous estimons qu'une initiative internationale peut contribuer à une sortie de crise pacifique et démocratique. C'est pourquoi nous avons créé un groupe de contact international regroupant des pays européens et latino-américains afin de créer des conditions propices à un processus politique qui permettrait d'organiser une élection présidentielle libre et régulière, conformément à la Constitution vénézuélienne et aux normes internationales.

Même lorsqu'il n'existe pas de cadre multilatéral, l'Union européenne tente d'en établir ou d'en reconstruire un. Dans l'intervalle, nous travaillons sur le Venezuela, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux personnes dans le besoin à l'intérieur et à l'extérieur du pays, en application des principes clefs du droit humanitaire et en évitant toute politisation de l'aide. Dans tous ces cas, notre principale préoccupation

est de rétablir la paix et la sécurité, et ceci n'est possible qu'en se fondant sur un cadre multilatéral. Nous œuvrons systématiquement en soutien de l'ONU et pour la paix.

L'ONU est notre partenaire principal en ce qui concerne le règlement des conflits en Afrique. De la République centrafricaine au Soudan, de la République démocratique du Congo à la Guinée-Bissau – quel que soit l'endroit où un processus de paix ou une mission de maintien de la paix des Nations Unies sont en cours, l'Union européenne est présente pour fournir un appui politique et financier ainsi que par l'intermédiaire de ses propres missions sur le terrain. Les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique ont une incidence sur la stabilité de nos deux continents – le nôtre étant le plus proche de l'Afrique –, et je tiens à mentionner en particulier la menace croissante du terrorisme et les activités criminelles transfrontières qui compromettent la sécurité de part et d'autre de la Méditerranée.

Le rôle des soldats de la paix des Nations Unies est parfois remis en question. L'Union européenne estime qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Les États membres de l'Union européenne, pris ensemble, financent un tiers du budget de maintien de la paix de l'ONU. C'est plus que toute autre puissance mondiale, et nous en sommes fiers. Nous croyons également qu'il faut des solutions africaines aux problèmes africains. Les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine représentent un instrument vital pour la promotion d'un environnement international de paix et de sécurité sur le continent africain et à l'échelle mondiale. L'Union africaine est en train de mettre en place des réformes financières et institutionnelles importantes pour devenir un acteur majeur de la sécurité régionale. J'ai eu l'honneur d'assister au Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba il y a quelques semaines. C'est un processus que nous appuyons pleinement, et nous le devons, notamment en envisageant de financer au moyen des contributions statutaires de l'ONU les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, dans le respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

Je souhaite mentionner deux cas qui me tiennent particulièrement à cœur – ce qui ne signifie pas que je me désintéresse des autres, mais ces deux exemples sont particulièrement pertinents à notre époque.

Le premier, c'est le Mali. J'estime qu'une sorte de renaissance est possible au Mali et que le règlement des problèmes qui touchent le Mali ne peut venir que des

Maliens eux-mêmes. Il y a quelques jours, j'ai rencontré les représentants des mouvements qui ont signé l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en 2015. C'était ma deuxième rencontre avec eux, et nous avons échangé au sujet de certaines réformes politiques et institutionnelles clefs, notamment la réforme du secteur de la sécurité. L'Union européenne est le premier partisan de la Force conjointe créée par le Groupe de cinq pays du Sahel – une solution régionale à des problèmes régionaux. Alors que ces processus se poursuivent, la présence des Nations Unies doit être garantie. Nous continuerons d'appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali avec nos deux missions européennes de formation et de renforcement des capacités sur le terrain.

On peut en dire autant de la Somalie. Le Gouvernement fédéral somalien est en train d'assumer une responsabilité croissante de la sécurité dans le pays. Si les forces somaliennes doivent passer à la vitesse supérieure et assumer pleinement la responsabilité de la sécurité dans leur pays, car c'est le seul moyen de rétablir une sécurité durable en Somalie, elles continuent de dépendre de l'aide de leurs partenaires internationaux – avant tout l'Union européenne –, à commencer par la Mission de l'Union africaine en Somalie, que l'Union européenne continue d'appuyer et de financer. Nous savons que le transfert des responsabilités ne peut être que progressif, mais il doit se faire et aller dans le sens des réformes. L'ONU et sa mission d'assistance en Somalie ont un rôle particulier à jouer dans la coordination de l'action de la communauté internationale dans le pays, et c'est pourquoi nous attendons avec intérêt la nomination d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général.

De toute évidence, notre coopération avec l'ONU et l'Afrique va largement au-delà du maintien de la paix, mais notre approche reste la même dans tous les secteurs. L'Afrique veut et doit assumer la responsabilité de sa sécurité, de son économie, de son présent et de son avenir, et en tant qu'Européens nous voulons accompagner nos frères et sœurs dans cette voie. Nous sommes passés de l'ancienne relation donateur-récepteur à un partenariat entre égaux, en particulier durant le sommet d'Abidjan qui s'est déroulé il y a un an et demi. Nous avons défini nos priorités communes ensemble, et nous nous efforçons de comprendre comment chacun peut contribuer à leur réalisation en jouant son rôle.

Cette nouvelle approche change également la manière dont nous travaillons ensemble dans le contexte de l'ONU. Depuis plus d'un an, nous collaborons dans

le cadre d'un format trilatéral avec l'Union africaine et l'ONU. Notre mobilisation commune est née d'un problème commun – la situation dramatique des migrants africains dans les centres de détention libyens. Nous avons compris ensemble que nous pouvions vider ces centres et sauver des vies rien qu'en regroupant nos efforts, et, grâce à notre coopération, en un an nous avons aidé plus de 30 000 personnes à rentrer volontairement chez elles ou à bénéficier d'une protection internationale, selon que de besoin. C'est probablement notre contribution la plus novatrice à un multilatéralisme plus efficace – des organisations régionales qui joignent leurs forces sur le terrain, en coordination avec les organismes des Nations Unies.

Je vais maintenant mentionner deux autres contributions de l'Union européenne au système multilatéral, en commençant par la réconciliation dans une région plus proche de l'Union européenne – les Balkans.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leur approche constructive dans le contexte du dialogue entre Belgrade et Pristina. Pour une reprise effective des pourparlers, les droits de douane imposés par le Gouvernement kosovar doivent être révoqués. Le jour où ces droits seront suspendus, j'appellerai immédiatement à la convocation d'une nouvelle réunion de dialogue afin de conclure un accord juridiquement contraignant qui régle toutes les questions en suspens et normalise pleinement les relations entre Pristina et Belgrade.

Comme le savent les membres du Conseil, je facilite personnellement le dialogue, mais le dialogue ne m'appartient pas, ni à l'Union européenne ni à qui que ce soit autour de cette table. Le dialogue appartient aux parties. C'est à elles qu'il revient de parvenir à un accord acceptable, convenable et durable pour toutes les deux. Dans le même temps, tout accord final devra être conforme au droit international et appuyé par le Conseil de sécurité. Le rôle du Conseil est et restera essentiel, et nous sommes disposés – et je suis personnellement prêt – à intensifier nos échanges avec tous les membres du Conseil de sécurité à ce sujet.

Toujours en ce qui concerne les Balkans, je tiens à souligner que cette année, nous avons déjà observé un événement historique dans cette région. L'accord de Prespa est un autre exemple positif de coopération entre l'Union européenne et l'ONU et une remarquable démonstration de l'engagement politique des deux pays, la Macédoine du Nord et la Grèce. L'heureux aboutissement du dialogue entre Belgrade et Pristina renforcerait

encore davantage l'espoir de l'ensemble de la région et servirait de modèle et d'inspiration pour l'Europe et pour le monde.

J'ai mentionné un certain nombre de priorités géographiques, mais nous savons tous que la plupart des problèmes auxquels nous sommes confrontés ont une dimension mondiale. Je vais donc terminer en mentionnant l'appui de l'Union européenne à des solutions mondiales aux problèmes mondiaux. Qu'il s'agisse de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ou des objectifs de développement durable, il aurait été impossible d'avancer vers la conclusion de ces accords sans le ferme engagement de l'Union européenne et, fait plus important encore, nous poursuivons nos efforts, et le Conseil de sécurité peut compter sur nous pour les mettre pleinement en œuvre.

C'est un moment de l'histoire humaine où la coopération entre les nations et le respect des règles qui régissent nos systèmes internationaux sont plus importants que jamais. Le concept de gouvernance mondiale risque d'être remplacé par cette loi d'antan, la loi du plus fort. Nous devons éviter que notre système de règles soit déstabilisé et que notre système multilatéral soit remis en question.

L'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie et son comportement dans l'est de l'Ukraine constituent une violation manifeste des principes fondamentaux qui régissent notre système international. La situation en Crimée a également conduit à la militarisation de la mer d'Azov. Voilà ce qui arrive lorsque le droit international est violé : les tensions augmentent, les conflits prolifèrent et nous sommes tous perdants.

La Russie est un interlocuteur important pour l'Union européenne, et nous travaillons bien ensemble sur plusieurs dossiers, de l'Iran à l'Arctique. Pourtant, ce n'est pas un mystère que nous sommes profondément préoccupés par certains de ses comportements, non seulement en Ukraine, mais aussi à Salisbury, ainsi que par son espionnage de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous avons également exprimé de sérieuses préoccupations quant au respect par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous devons œuvrer pour que le Traité soit préservé et pour que la Russie se conforme à nouveau pleinement à ses obligations. L'Europe n'est pas partie au Traité, mais son existence revêt manifestement pour elle un très grand intérêt.

L'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération est remise en question comme jamais auparavant. Pour nous, c'est l'un des plus grands paradoxes de notre époque, car il est clair que la dissuasion ne suffit plus à empêcher la guerre, étant donné la fragmentation des centres de pouvoir dans le monde d'aujourd'hui. Une nouvelle course aux armements – et plus particulièrement, une course aux armements nucléaires – ne peut que rendre le monde moins sûr. Notre sécurité collective exige une architecture multilatérale solide de non-prolifération et de désarmement.

C'est pourquoi l'Union européenne continuera à faire tout son possible pour préserver l'accord nucléaire avec l'Iran. La mise en œuvre par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire a été confirmé dans 14 rapports consécutifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le dernier a été publié il y a quelques semaines seulement. Outre la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements, la levée des sanctions liées au nucléaire est un élément essentiel de l'accord. Nous continuerons donc de tout faire pour préserver les dividendes économiques de la levée des sanctions. Il s'agit d'une contribution de l'Union européenne et de ses États membres à notre sécurité collective, et je tiens à remercier en particulier l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. C'est également un moyen de prévenir la prolifération nucléaire, ce qui est particulièrement pertinent dans une région extrêmement tendue. Enfin, c'est aussi une contribution à la préservation de la crédibilité du Conseil de sécurité, qui a approuvé l'accord avec l'Iran par la résolution 2231 (2015), adoptée à l'unanimité. Le comportement de l'Iran nous pose de sérieux problèmes dans d'autres domaines, à commencer par les missiles balistiques, les droits de l'homme et la dynamique régionale. Mais sans un accord nucléaire, la discussion avec l'Iran serait beaucoup plus difficile, pas plus facile. Le démantèlement d'un accord qui fonctionne et donne des résultats ne sera jamais un bon point de départ pour promouvoir nos intérêts collectifs en matière de sécurité.

L'Union européenne continuera de soutenir tous les efforts visant à renforcer et à étendre le régime mondial de non-prolifération. Le Conseil peut compter sur notre contribution à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous avons imposé les sanctions les plus sévères à la Corée du Nord et, dans le même temps, avons maintenu des voies ouvertes pour encourager le dialogue à tous les niveaux. Nous sommes prêts à accompagner le difficile

processus diplomatique en cours avec nos compétences spécialisées et notre soutien politique.

Notre approche est toujours de construire, jamais de démanteler. Nous ne pensons pas que le système multilatéral actuel soit parfait. Rien n'est parfait. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le programme de réforme du Secrétaire général António Guterres et contribuons dans la pratique à un système multilatéral plus efficace. Nous devons étendre et améliorer le système de gouvernance mondiale, et non l'affaiblir ou le démolir.

Lorsque l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) a été confronté à une grave crise financière, l'Union européenne et ses États membres sont intervenus pour combler le déficit et empêcher une cessation soudaine de ses activités. Nous voulons que l'UNRWA poursuive ses réformes vitales, mais son effondrement et le chaos qui s'ensuivrait ne sont pas quelque chose que nous pouvons nous permettre. Le travail de l'Office est essentiel, d'abord et avant tout, pour la vie de millions de personnes, mais aussi pour préserver la viabilité de la solution à deux États entre Israël et la Palestine. Nous pensons que faute d'une solution à deux États, ce sont l'agitation et la violence qui prendront le dessus dans les lieux saints. C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres continueront de collaborer avec leurs partenaires internationaux pour préserver la viabilité d'une solution prévoyant deux États dans les lieux saints.

Protéger et réformer l'ONU est notre responsabilité collective. En tant qu'Européens, nous ressentons cette responsabilité parce que nous considérons l'ONU comme notre maison commune. C'est le centre de gravité du système international, l'outil dont nous disposons pour construire un ordre mondial plus pacifique et plus coopératif. L'ONU n'est pas seulement un pacte entre États, elle représente aussi un espoir pour des millions d'êtres humains qui souffrent encore des mêmes violations des droits de l'homme que le monde a décidé collectivement d'interdire après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale.

L'Union européenne contribue à un système multilatéral plus fort et plus efficace. Nous investissons plus que jamais dans notre coopération avec le système des Nations Unies, parce que nous voulons assumer notre responsabilité à l'égard de notre maison commune. Je pense que nous devons tous renouveler notre engagement à soutenir l'ONU, politiquement,

financièrement et diplomatiquement, ici à New York et sur le terrain, dans tous les processus de paix qui ont besoin d'un cadre multilatéral pour réussir.

Pour nous, Européens, c'est le meilleur investissement que nous puissions faire et nous continuerons à soutenir l'ONU et son action en collaborant autant que possible avec tous nos partenaires et amis du monde entier qui, comme nous, croient en un ordre international multilatéral coopératif.

Le Président : Je remercie vivement la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, pour son exposé important.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) : C'est un grand plaisir de voir la Haute Représentante Federica Mogherini ici au Conseil de sécurité. Je n'ai pas de remarques qui vont à l'encontre de ce qu'elle vient de dire. Je voudrais seulement répéter que l'Union européenne et l'ONU partagent les mêmes idées fondatrices. Je pense que c'est très fort. Nous partageons les mêmes valeurs, et M^{me} Mogherini en a souligné quelques-unes. Je voudrais appuyer ce qu'elle a dit à la fin de sa déclaration en ce qui concerne les droits de l'homme et le fait que l'ONU et l'Union européenne représentent toutes deux le multilatéralisme. C'est cette coopération qu'elle décrit qui rend les deux organisations plus solides et leur donne de la crédibilité. Nous sommes plus forts lorsque nous travaillons ensemble.

Je ne veux pas répéter ce qu'elle a dit, mais il était frappant de voir que l'Union européenne est également active sur toutes les questions à l'examen ici et qu'elle va dans le même sens. En ce qui concerne la Syrie, par exemple, elle a indiqué que l'Union européenne appuyait pleinement la résolution 2254 (2015) et avait organisé la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui donne une autre impulsion à l'appui au peuple syrien. Elle a mentionné que l'Union européenne appuyait les efforts de M. Griffiths au Yémen. Il en va de même en ce qui concerne l'Afghanistan, le Venezuela et le Moyen-Orient. Par exemple, l'Union européenne soutient également l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à un moment où l'Office connaît une crise profonde. Cet appui est très important pour permettre aux jeunes Palestiniens d'aller à l'école. Il en va de même pour ce qu'elle a dit à propos de la Corée du Nord, à savoir que l'Union européenne et l'ONU travaillent ensemble au

niveau multilatéral pour entamer des négociations avec la Corée du Nord. Cela ne serait pas possible sans le multilatéralisme. Sans le multilatéralisme, on n'aurait pas de discussions avec la Corée du Nord.

Naturellement, je voudrais mettre en exergue l'action de l'Union européenne concernant l'Afrique, qui est une question très importante. La Haute Représentante Mogherini a indiqué qu'elle avait participé au sommet de l'Union africaine, tout comme le Secrétaire général. Je pense que c'est là un symbole de la coopération trilatérale entre l'Union européenne, l'ONU et l'Union africaine qui peut contribuer à résoudre des problèmes.

Comme M^{me} Mogherini vient de le dire, il faut des solutions régionales – des solutions africaines aux problèmes africains. Je pense qu'il est important de travailler ensemble. M^{me} Mogherini a aussi mentionné quelque chose qui est très important pour nous, à savoir les solutions inclusives, les solutions dans lesquelles la société civile est impliquée et participe, en particulier les femmes. Je pense que ce n'est pas seulement du fait de l'existence de la Commission de la condition de la femme, c'est aussi une position allemande qui a toujours été très claire : il faut que les femmes participent aux processus de négociation et de médiation des conflits. Nous avons parlé hier de l'Afghanistan (voir S/PV.8481) où il est absolument important que les femmes participent réellement aux discussions de Doha.

Je ne veux pas être plus long, mais je veux seulement dire que, pour l'Allemagne et la France, l'un des objectifs que nous essayons d'atteindre avec nos présidences conjointes fait partie du soutien que nous accordons à l'Union européenne, et nous voulons mettre en relief les valeurs que la France et l'Allemagne partagent, que la France, l'Allemagne et l'Union européenne partagent.

Avant de terminer, je voudrais souligner ce que M^{me} Mogherini a dit sur l'architecture de désarmement. Je pense qu'il est important que nous conservions ce programme. Il y a trop de dégâts, à commencer par le Mémoire de Budapest, qui est à l'origine de toute la crise que nous connaissons en Ukraine, ou le Plan d'action global commun au sujet duquel elle s'est personnellement beaucoup impliquée et a beaucoup fait pour parvenir à ce traité qui est vraiment un véritable chef-d'œuvre de diplomatie. C'est aussi ce qu'elle a dit en ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Elle a tout notre soutien.

Je voudrais poser une question sur quelque chose qui est très important pour nous, la prévention des conflits. M^{me} Mogherini pourrait-elle peut-être indiquer où elle voit des thèmes, des projets où l'Union européenne et l'ONU peuvent travailler de façon plus étroite pour arriver à vraiment prévenir les conflits?

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je salue la présence de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, que je remercie très chaleureusement de son exposé.

Le projet européen est la principale source institutionnelle de paix et de stabilité en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. À cet égard, l'Union européenne (UE) est un allié et un partenaire naturel de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, en nous réunissant au sein de la communauté de l'Europe, nous avons déjà uni nos efforts au profit d'un engagement collectif à instaurer le monde encore plus pacifique et durable envisagé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Compte tenu de la nécessité croissante de renforcer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales, il y a un vide à combler, au moyen d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'ONU dans les domaines du maintien de la paix et de la gestion des crises. Outre des dialogues de haut niveau organisés régulièrement avec la participation du Comité directeur ONU-Union européenne pour la gestion des crises, une coopération accrue entre les missions et le Siège est requise, à mesure que les défis multiformes se multiplient.

La Pologne a pleinement conscience de ces défis et appuie sans réserve la nécessité d'un partenariat renforcé entre l'UE et l'ONU, tel que le définit la Stratégie globale de l'UE. Nous sommes heureux que l'appui à la gouvernance mondiale et à l'ONU ait été l'une des priorités de l'UE dans la mise en œuvre de la Stratégie jusqu'à la fin du cycle institutionnel actuel.

Se préoccuper exclusivement de la sûreté et de la sécurité sur notre propre territoire européen serait non seulement myope mais aussi, assurément, contre-productif. C'est pourquoi l'Union européenne a réitéré à plusieurs reprises son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Pologne et l'Union européenne continueront à soutenir et à défendre

activement le droit international et un ordre international fondé sur des règles.

Nous avons une responsabilité particulière à l'égard de la région des Balkans occidentaux, où l'UE contribue au renforcement du programme consacré à la démocratie et aux droits de l'homme par sa politique d'élargissement. Nous voulons accueillir tous ces pays dans notre famille européenne dans un avenir proche.

Nous ne pouvons pas oublier la mobilisation active de l'Union européenne en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, qui s'exprime non seulement par des contributions significatives aux instruments financiers pertinents, mais aussi, pour ne citer que quelques activités, par l'établissement de missions de formation en République centrafricaine, au Mali et en Somalie ou par l'appui apporté aux efforts de l'ONU pour lutter contre la traite des personnes et le commerce illicite de pétrole et d'armes en haute mer, au large des côtes libyennes, avec l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale.

L'Union européenne est également un partenaire essentiel de l'ONU dans la recherche de solutions durables aux crises au Moyen-Orient, en recourant à son influence et à ses ressources pour remédier aux conflits en Syrie et au Yémen et pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Les migrations doivent faire partie des domaines dans lesquels il faut à titre prioritaire renforcer et structurer davantage le partenariat UE-ONU. Parmi les mesures qui pourraient être prises, citons une plus grande participation de la communauté internationale dans la lutte contre les causes profondes de l'immigration clandestine et la fourniture d'un financement adéquat pour l'aide humanitaire.

Une autre priorité doit inclure le renforcement de la coopération en matière de diplomatie préventive et de médiation. Pour prévenir les conflits, il faut également mener de bonnes politiques de développement et avoir des institutions publiques solides. L'Union européenne fournit l'aide nécessaire dans ces régions du monde, tandis que l'ONU aide à identifier les secteurs où cette aide est la plus nécessaire. L'UE doit tenir ses engagements et continuer à être l'un des premiers donateurs au monde d'aide au développement.

Le dernier sujet que je voudrais aborder aujourd'hui concerne la création d'une plate-forme de collaboration UE-ONU sur les femmes et la paix et la sécurité. Dix-neuf ans après l'adoption, par le Conseil

de sécurité, de la résolution 1325 (2000), qui fait date, il est encore nécessaire de réaffirmer le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

L'Union européenne est de plus en plus active en tant que fournisseur de sécurité dans le monde entier. Les États membres de l'Union européenne contribuent pour près de 40 % au budget des Nations Unies pour le maintien de la paix. Collectivement, nous sommes le plus important contributeur au budget de l'ONU.

Pour terminer, nous pensons que la coopération et la coordination entre l'ONU et l'Union européenne peuvent et doivent être encore renforcées pour diffuser nos valeurs communes et réaliser notre potentiel inexploité dans le but ultime d'apporter la paix et la prospérité dans le monde entier.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, de son exposé détaillé.

La République dominicaine a conscience qu'en ce début de millénaire, les défis sont vastes et complexes et qu'il est donc indispensable de renforcer les liens entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, aux fins d'élargir la portée de son action pour la rendre plus efficace et garantir progressivement la paix et la sécurité internationales.

Nous reconnaissons que cette coopération avec les organisations régionales est vitale, car nous partageons le même engagement à trouver une solution aux problèmes mondiaux.

Nous sommes conscients que ces relations sont essentielles pour la stabilité et la sécurité en ce qu'elles sont des médiateurs naturels et qu'elles peuvent ainsi créer les conditions propices à des solutions viables et durables, toujours sur la base des avantages mutuels des États et des principes du droit international, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'action louable et intense menée par l'Union européenne et par ses États membres pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous saluons l'appui permanent que l'Union européenne apporte à de nombreux pays sous diverses formes, notamment les bons offices et la médiation, l'appui au développement des capacités nationales et la formation.

En outre, avec l'autorisation du Conseil, l'Union européenne fournit également un financement et du matériel aux opérations de maintien de la paix et appuie le développement des institutions. En ce sens, sa présence sur la scène internationale renforce la sphère du multilatéralisme et sa contribution favorise la recherche d'une paix durable. Nous pouvons affirmer que la politique européenne de sécurité et de défense est un élément fondamental et complémentaire de la dynamique du système multilatéral.

Actuellement, 70 % des missions et opérations de l'Union européenne sont déployées en parallèle avec les Nations Unies. Cela met en évidence la complémentarité de l'action des deux organisations. Ainsi, des progrès ont été accomplis dans la recherche de solutions durables dans les Balkans en facilitant le dialogue entre Belgrade et Pristina et en parvenant à un accord sur l'intégration de la justice, la gestion des frontières et l'état civil, mais surtout dans la normalisation et la stabilisation des relations entre le Kosovo et la Serbie.

De même, en Bosnie-Herzégovine, la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) a constitué une garantie de stabilité politique et sociale. D'autre part, l'Union européenne continue d'œuvrer sans relâche au règlement de la situation dans l'est de l'Ukraine, en fournissant un appui opérationnel et pratique, ainsi qu'en encourageant la mise en œuvre des Accords de Minsk. En outre, en Afrique, elle continue de former et d'appuyer le secteur de la sécurité dans des pays tels que la Somalie, la République centrafricaine et le Mali.

La République dominicaine prend note avec intérêt de la tâche ardue que cette organisation accomplit dans les zones de conflits pour ce qui est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Pour notre pays, le suivi et la surveillance des droits de l'homme sur le terrain revêtent une grande importance. C'est pour cette raison que nous pensons qu'il est essentiel de disposer de mécanismes d'alerte rapide et de pouvoir prendre des mesures préventives. Les faits montrent que la prévention est une nécessité, car en fin de compte, ce sont les groupes les plus vulnérables, notamment les réfugiés, les déplacés et les migrants, qui paient le plus lourd tribut.

Notre pays est situé dans une région où on nous prône la concertation politique et la mise en place au niveau international d'actions qui nous permettent d'avancer dans la réalisation d'objectifs mutuellement avantageux. À cet égard, nous nous félicitons que l'Union européenne, avec tous ses membres, joue

un rôle fondamental s'agissant de relever de nombreux défis mondiaux, notamment la crise alimentaire, les changements climatiques et le terrorisme.

Il convient de mentionner que, dans le contexte actuel, nous accueillons positivement les priorités énoncées dans le partenariat stratégique 2019-2021 entre l'Union européenne et l'ONU en matière d'opérations de maintien de la paix et de gestion des crises. Nous voudrions à cet égard insister tout particulièrement sur celle relative aux femmes et la paix et la sécurité. Nous croyons au rôle important des femmes et des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, afin de parvenir à des solutions durables.

La République dominicaine considère avec intérêt les politiques et cadres réglementaires de l'Union européenne dans le domaine de la prévention du terrorisme et de la lutte contre ce fléau. Nous sommes conscients que le terrorisme est une des principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. En plus de détruire des vies humaines innocentes et l'environnement, il met en péril l'état de droit, la démocratie, la coexistence pacifique entre les peuples et le développement économique et social.

Enfin, nous réaffirmons notre appui aux relations et à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous exprimons notre confiance dans l'action de l'Union européenne et nous reconnaissons qu'elle est un acteur mondial essentiel sur les plans politique et économique qui contribue au règlement pacifique des différends.

Tout en saluant l'action que mène cette organisation dans le monde, nous exhortons la communauté internationale et tous les acteurs concernés à y contribuer en appuyant les mesures prises avant le déclenchement des crises ainsi que les mesures diplomatiques préventives des organisations régionales.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance de M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et nous la remercions de son exposé sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et une des plus grandes organisations régionales au monde.

Il y a quelques jours, le 7 mars (voir S/PV.8479), nous avons débattu de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, lors d'une séance au cours

de laquelle tous les membres du Conseil de sécurité, sans exception, ont appuyé le développement et l'amélioration de la coopération de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela vaut de la même manière pour l'Union européenne, l'Union africaine, l'Union économique eurasiatique, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération ou toutes les autres organisations régionales, dans la mesure où le monde actuel exige que nous réglions les problèmes ensemble, sur la base des avantages comparatifs de chaque organe intergouvernemental. Toutes ces organisations régionales méritent d'être saluées et peuvent contribuer à renforcer la stabilité et la coopération internationales.

Nous notons et partageons la détermination sans faille de l'Union européenne à renforcer le multilatéralisme mondial, dans le sillage du rôle moteur que joue l'ONU dans ce domaine. Sur ce point, il est évident que nos intérêts coïncident totalement. Cependant, nous jugeons alarmante la tendance dangereuse, de plus en plus manifeste ces derniers temps, qui consiste à tenter de remplacer notre système fondé sur le droit international par un prétendu nouvel ordre fondé sur des règles, une expression qui, dernièrement, revient sans cesse dans la bouche des représentants de l'Union européenne. Or ces règles sont créées pour répondre aux besoins spécifiques de groupes qui partagent les mêmes idées. Ceux qui acceptent de s'y soumettre sont considérés comme des partisans du multilatéralisme, alors que ceux qui pensent différemment sont considérés comme des adversaires.

Il est indiscutable que l'Union européenne est un acteur politique et économique majeur sur la scène internationale, qui apporte une contribution importante et parfois décisive à la résolution de nombreux problèmes internationaux. Elle a une influence de poids au Conseil de sécurité, étant donné qu'actuellement, un tiers des membres du Conseil, à savoir cinq pays, sont membres de l'Union européenne, et que deux d'entre eux ont un droit de veto. Malgré les divergences de vues qui persistent entre la Russie et l'Union européenne, notre coopération dans de nombreux domaines se poursuit, et nous y voyons un grand potentiel, en particulier en ce qui concerne les défis mondiaux tels que le terrorisme, l'extrémisme religieux, le trafic de stupéfiants, la criminalité transfrontalière et les migrations irrégulières.

La Russie et l'Union européenne ont acquis une longue expérience de coopération étroite et fructueuse

en matière de règlement du conflit au Moyen-Orient dans le cadre du Quatuor des médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient. Ainsi, en 2016, nous avons préparé ensemble un rapport contenant des recommandations claires pour la reprise du processus politique, qui reste toujours d'actualité. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle joué par l'Union européenne dans la conclusion des accords sur le programme nucléaire iranien, un domaine dans lequel la diplomatie russe a également beaucoup travaillé, et nous espérons que les États membres de l'Union européenne apporteront une contribution constructive aux efforts internationaux visant à promouvoir un règlement politique en Syrie. Il importe toutefois de s'abstenir de politiser l'aide humanitaire apportée à la République arabe syrienne et la reconstruction du pays.

L'Union européenne joue un rôle majeur s'agissant de contribuer aux efforts de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment en Afrique. Elle peut compter sur notre appui dans ce domaine. Les États membres de l'Union européenne apportent des contributions majeures à la promotion du développement international et à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, ces dernières années, on s'est beaucoup interrogé sur les capacités de l'Union européenne à jouer un rôle constructif sur le continent européen et dans le monde en général. Nous avons l'impression que cette grande entité, économiquement puissante, ne réussit pas à définir sa propre orientation politique indépendante. De plus en plus souvent, sa pierre angulaire semble être la solidarité avec les intérêts euro-atlantiques et une mentalité de bloc. Cela a conduit à ce que nous avons vu en Libye, en Syrie, en Ukraine et, plus récemment, au Venezuela et dans plusieurs autres États. Souvent, les modalités proposées pour le règlement des questions politiques intérieures dans ces pays ne fonctionnent tout simplement pas. Nous ne devons pas brûler les ponts, sinon la médiation ne sera bientôt plus d'aucune utilité. Un exemple récent, c'est l'impasse dans le dialogue entre Belgrade et Pristina et l'incapacité de l'Union européenne de convaincre les autorités albanaises du Kosovo de cesser leurs politiques de provocation.

Malheureusement, dans le monde actuel, les mesures restrictives et les sanctions sont pratiquement devenues un instrument clef de politique étrangère que l'Union européenne, elle aussi, est coupable d'utiliser. L'effet de ces mesures unilatérales, hautement contestable, est d'affaiblir davantage les États en

développement que la communauté internationale doit véritablement aider. Il semblerait que nos partenaires européens aient accepté docilement les affirmations non fiables des États-Unis sur les violations présumées par la Russie d'un accord fondamental pour l'Europe, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, que nous avons essayé de protéger jusqu'au dernier moment. Il en résulte que l'un des piliers de la sécurité européenne est en train de s'effondrer sous nos yeux. Du fait de la même solidarité de bloc, l'Union européenne reprend à son compte toutes les accusations absurdes proférées à l'encontre de la Russie, puisque les entériner sans discussion est pratiquement devenue sa politique habituelle.

Malgré tout cela, nous restons optimistes. Les Russes pensent que tous les problèmes actuels seront surmontés et que nous pourrions de nouveau parler du partenariat stratégique qui est si important pour les voisins que nous avons en commun et pour de nombreux États en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nous n'avons pas perdu l'espoir que, grâce à nos efforts concertés, nous pourrions réduire les fractures qui se sont fait jour dans l'espace euro-atlantique et empêcher d'autres clivages d'apparaître. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas une Union européenne faible et fragmentée, comme d'aucuns essaient souvent de l'affirmer, mais plutôt une Union européenne indépendante et solide qui a un rôle important à jouer dans les affaires mondiales et la vision d'un avenir collectif pour l'Europe, dans la zone allant de l'Atlantique à Vladivostok.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation voudrait tout d'abord saluer la présence à cette séance de M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la féliciter pour la qualité de son intervention.

Comme le rappelle bien à propos le Secrétaire général, M. António Guterres, les nombreuses menaces à la stabilité mondiale auxquelles nous sommes confrontés commandent une mutualisation des efforts et des moyens d'action, en vue de relever les défis contemporains. Ma délégation est en effet d'avis que la quête de la paix et de la sécurité internationales est une œuvre de longue haleine qui requiert le concours de tous. Il importe, à cet égard, d'œuvrer à la construction d'un ordre mondial basé sur la coopération tous azimuts dans un cadre multilatéral. De ce point de vue, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, au titre du Chapitre VIII de la Charte des

Nations Unies, est l'illustration tangible d'un partenariat fondé sur une communauté de valeurs et de principes. En effet, l'Union européenne est un partenaire essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'une coopération plus accrue prenant en compte, non seulement la paix et la sécurité, mais également la croissance économique et le développement durable. Cet engagement constant de l'Union européenne s'observe à travers le fait que l'Union européenne contribue à hauteur de 40 % du budget de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix, et les contributions volontaires de l'UE représentent la moitié des budgets cumulés des programmes des Nations Unies.

La Côte d'Ivoire salue cette contribution importante de l'Union européenne, de même que la vision pragmatique de son action multidimensionnelle basée sur une stratégie globale de politique étrangère et de sécurité, un programme de pérennisation de la paix et un programme de développement durable à l'horizon 2030. Mon pays se félicite également de l'engagement commun pris par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en septembre 2018 de promouvoir le multilatéralisme et la régulation de l'ordre mondial à travers la recherche de solutions innovantes aux défis mondiaux. Dans cette optique, l'Union européenne a adopté ses priorités annuelles 2018-2019 qui portent pour l'essentiel sur le renforcement du multilatéralisme, l'importance de la médiation comme outil de promotion de la paix, le développement durable, la défense des droits de l'homme et l'action en faveur du climat.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs qu'elle s'est assignée, l'Union européenne place l'Organisation des Nations Unies au cœur de son action, et renforce également sa coopération et ses partenariats avec d'autres organisations régionales, notamment l'Union africaine, appuyant ainsi leur rôle en matière de prévention et de consolidation de la paix. À cet égard, mon pays se réjouit de la tenue le 23 septembre 2018, en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, de la troisième réunion trilatérale Union africaine-Union européenne-Organisation des Nations Unies, au cours de laquelle les dirigeants de ces organisations ont réaffirmé

« leur engagement commun en vue de promouvoir un système multilatéral efficace et d'adopter de nouvelles mesures pour renforcer les synergies et la coordination afin de lutter contre les problèmes mondiaux grâce à la coopération internationale ».

La Côte d'Ivoire se félicite également de la tenue, les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan, du cinquième Sommet Union africaine-Union européenne sur le thème : « Investir dans la jeunesse pour un avenir durable ». Ce sommet a été l'occasion pour ces deux organisations d'identifier, à travers une déclaration commune, les priorités partagées pour l'avenir du partenariat Afrique-Union européenne, notamment le renforcement de la résilience, de la paix et de la sécurité et de la gouvernance, et la question de la migration et de la mobilité.

Conscientes de l'impact des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales sur la stabilité des deux continents, les deux institutions régionales reconnaissent la nécessité de renforcer leurs relations et de convenir du principe de l'élaboration d'un document-cadre susceptible de contribuer au renforcement de leur partenariat. En tout état de cause, l'Union européenne demeure un partenaire de choix pour l'Afrique, spécifiquement dans les domaines de la paix et de la sécurité. L'implication de cette organisation régionale en matière de lutte contre le terrorisme et dans le règlement des crises, notamment au Mali, en Somalie et en Guinée-Bissau, en témoigne éloquemment. En dehors de la coopération déjà excellente en matière de paix et de sécurité, ma délégation reste convaincue qu'un investissement commun dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et le développement durable, tel que préconisé lors du Sommet d'Abidjan, ouvrirait des perspectives pour la construction d'un avenir plus stable en Afrique.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire tient à réaffirmer sa foi dans les vertus du multilatéralisme qui vise à établir un ordre coopératif régissant les relations internationales. À ce titre, elle appuie et encourage une coopération étroite entre l'ONU et les organisations régionales à l'image de celle entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, qui se révèle indispensable pour relever les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute Représentante Mogherini de l'excellent exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. En l'écoutant, j'ai été frappé de constater à quel point l'Union européenne est au cœur de chacune des questions dont est saisi le Conseil de sécurité, et il est donc très utile d'avoir ce niveau de concertation.

Il se trouve qu'aujourd'hui est un jour important pour les relations entre le Royaume-Uni et l'Union

européenne. Je tenais donc à déclarer clairement au début de mon intervention que, nonobstant le départ prochain du Royaume-Uni de l'Union européenne, il sera bien sûr mutuellement bénéfique pour le Royaume-Uni et l'Union européenne de maintenir leur coopération étroite au sujet des trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais évoquer maintenant plusieurs questions mentionnées par M^{me} Mogherini dans son exposé.

Tout d'abord, s'agissant de la Syrie, à l'instar d'autres orateurs, nous nous félicitons vivement que l'Union européenne et l'ONU coorganisent la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Le Royaume-Uni, comme d'autres pays membres du Conseil, appuie fermement le processus politique conduit par l'Organisation des Nations Unies, et nous demandons au régime syrien et à ceux qui ont de l'influence sur lui de participer au processus politique et de faire en sorte qu'il s'acquitte de ses obligations au titre de la résolution 2254 (2015). Nous saluons en particulier l'annonce récente par l'UE de l'imposition de sanctions à des personnalités importantes du régime, et le Royaume-Uni restera à l'avant-garde s'agissant de répondre à la crise humanitaire en Syrie. Nous avons déjà versé 2,8 milliards de livres sterling depuis 2012, et nous continuerons de contribuer.

Deuxièmement, sur la question de l'Iran, nous saluons chaleureusement nous aussi l'action menée par l'UE ainsi que l'engagement personnel de la Haute Représentante à l'appui du Plan d'action global commun. Nous convenons tout à fait avec elle que ce dernier représente un instrument vital pour neutraliser la menace d'un Iran doté de l'arme nucléaire. Le Royaume-Uni restera attaché au Plan et nous continuerons de le respecter tant que l'Iran continuera de mettre pleinement en œuvre ses engagements. Mais nous ne continuons pas moins de considérer les agissements de l'Iran dans son voisinage comme étant nuisibles et déstabilisateurs, en particulier en Syrie, au Liban et au Yémen.

Troisièmement, s'agissant des observations faites par la Haute Représentante concernant la question de la réconciliation dans les Balkans occidentaux, nous saluons et appuyons encore une fois les efforts que ne cesse de déployer l'UE pour instaurer une stabilité durable dans la région, notamment grâce au dialogue entre la Serbie et le Kosovo facilité par l'UE. Le Royaume-Uni a été le premier État à reconnaître le Kosovo et son indépendance en 2008, et nous continuerons d'œuvrer en vue d'appuyer la pleine reconnaissance du Kosovo, ce qui

en soi permettra la normalisation politique et apportera une prospérité croissante aux citoyens de toute la région. J'ajouterai toutefois que nous sommes préoccupés qu'un accord de dialogue basé uniquement sur la modification des frontières risque de compromettre la stabilité au Kosovo, en Serbie et dans la région.

Enfin, s'agissant de l'Afrique, nous saluons tant le dialogue croissant entre l'UE et l'Union africaine que la coopération qui va en se renforçant avec l'ONU dans les États et les régions touchés par le conflit. Les missions déployées par l'UE dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune, par exemple au Sahel, en Somalie et en République centrafricaine, ont toutes permis de renforcer les capacités et d'instaurer des partenariats précieux, contribuant ainsi à ce que l'ONU puisse diriger ses ressources vers des actions pouvant apporter une valeur ajoutée. Alors que nous nous apprêtons à renouveler les mandats de nombre de missions des Nations Unies, notamment en Somalie, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, il serait important de renforcer la complémentarité entre les instruments de l'ONU et de l'UE à l'avenir.

Au cours de la période à venir, le Royaume-Uni continuera d'œuvrer au Conseil et avec l'UE et d'autres partenaires pour appuyer le système international basé sur des règles, que ce soit en promouvant l'application du principe de responsabilité au Myanmar, en appliquant les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée ou encore en défendant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Un partenariat étroit à l'avenir entre l'UE et l'ONU sera essentiel si nous voulons atteindre ces objectifs importants.

Je voudrais, pour terminer, poser une question à la Haute Représentante. Étant donné que la Commission de la condition de la femme est réunie cette semaine ici à l'ONU, je pense que ce serait vraiment intéressant de connaître son point de vue sur la façon dont l'ONU et l'UE peuvent coopérer davantage concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment pour ce qui est de nos opérations de maintien de la paix et de notre implication dans les processus politiques.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Mogherini, de son exposé.

En tant que partenaire important de l'ONU et du Conseil de sécurité en matière de coopération, l'Union européenne (UE) est activement impliquée dans le

renforcement du multilatéralisme et dans la consolidation du rôle des Nations Unies. Elle oeuvre résolument au règlement des questions brûlantes dans les régions de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, et elle joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales. La Chine la remercie pour cela.

Nous vivons dans un monde où les pays sont de plus en plus interdépendants et où notre avenir est de plus en plus lié à celui du reste du monde. La Chine aide les Nations Unies et le Conseil de sécurité à approfondir leur coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'UE, conformément aux dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Premièrement, l'ONU et l'UE doivent unir leurs efforts pour défendre le multilatéralisme. Dans le monde d'aujourd'hui, l'unilatéralisme et le protectionnisme sont en train de gagner du terrain, et l'ordre international et le système de gouvernance mondial sont en butte aux attaques. Le multilatéralisme est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Les parties doivent œuvrer de concert pour préserver le système international et le mécanisme de sécurité collective, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre, et renforcer le rôle et la position des Nations Unies dans les affaires internationales.

Deuxièmement, l'ONU et l'UE se doivent de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en respectant la souveraineté des États et la voie de développement choisie de façon indépendante par les pays concernés. Elles doivent régler les différends par des moyens diplomatiques, tels le dialogue, les bons offices et la médiation, et respecter le rôle de chef de file des pays concernés et des organisations régionales compétentes, comme l'Union africaine, dans le processus de règlement politique pertinent.

Troisièmement, il y a matière à coopération entre l'ONU et l'UE s'agissant de promouvoir le développement durable. En tant que partie ayant des avantages en matière de développement économique, l'UE a beaucoup à offrir pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en renforçant la coopération Nord-Sud, conformément aux besoins des pays en développement, et en œuvrant en synergie avec l'ONU.

La Chine attache beaucoup d'importance à sa relation avec l'UE. Nous appuyons l'intégration de l'UE et voyons d'un bon œil une Europe unie, stable et prospère. La Chine est disposée à continuer à travailler avec

l'UE via des plateformes de coopération, telle l'Initiative « Une Ceinture et une Route », pour faire avancer le partenariat Chine-UE en faveur de la paix, de la croissance, de la réforme et de la civilisation, apportant ainsi de nouvelles contributions à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans le monde.

M. Aloteibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous voudrions aussi souhaiter la bienvenue à M^{me} Mogherini au Conseil aujourd'hui et la remercier de son exposé détaillé et complet sur les différentes facettes de la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes d'accord avec ce qu'elle a dit dans son exposé, à savoir qu'en œuvrant de concert, nous ne serons que plus forts et plus efficaces. Je me félicite qu'elle ait réaffirmé l'attachement de l'Union européenne au multilatéralisme, ce qui est très important, ainsi que son engagement à apporter un appui politique, économique et financier à l'ONU, étant donné les difficultés budgétaires que rencontre cette dernière - aussi bien s'agissant du budget ordinaire que du budget alloué aux opérations de maintien de la paix. Nous sommes tous d'accord que le monde doit faire face à des défis énormes et sans précédents, les principaux étant le fléau du terrorisme, l'extrémisme violent, les migrations irrégulières, le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Aucun pays ne peut relever seul ces défis. Ce qui requiert la conjugaison des efforts régionaux et internationaux pour atténuer leurs effets et les éliminer.

À l'instar de la Chine, comme vient de le dire mon collègue chinois, le Koweït apprécie beaucoup lui aussi le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris le rôle central et croissant qu'elles jouent dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits à toutes leurs phases. Nous appuyons l'ensemble des efforts visant à renforcer et à améliorer leurs relations et leur partenariat avec l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, étant donné que, comme il est stipulé aux Articles 1, 2 et 3 de la Charte, la coopération internationale vise à résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire au moyen du multilatéralisme.

L'union européenne, de par son énorme poids politique et économique sur la scène internationale, et en tant que principal contributeur au budget des Nations

Unies pour le maintien de la paix - auquel elle contribue pour 30 % - est l'une des plus importantes parties en mesure de contribuer de façon efficace à la recherche de solutions aux nombreux problèmes que rencontre le monde aujourd'hui et qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Par conséquent, nous nous félicitons des efforts conjoints et de la coopération de l'ONU et de l'Union européenne, en particulier en Afrique, dans le cadre des opérations de maintien de la paix au Mali et en République centrafricaine, ainsi qu'en matière d'appui logistique, de formation et de renforcement des capacités en faveur des forces nationales de sécurité maliennes et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous nous félicitons par ailleurs de la coopération tripartite entre l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine pour financer la Mission de l'Union africaine en Somalie.

L'Europe et le monde arabe ont des liens historiques et des caractéristiques géographiques communes, ce qui facilite notre coopération et nous permet d'établir des mécanismes de coordination et des partenariats, et ce faisant, de renforcer et d'approfondir nos relations, ce qui sert les intérêts communs de nos États à tous les niveaux. Le premier sommet arabo-européen, qui s'est tenu il y a deux semaines à Charm el-Cheikh, en Égypte, sous le thème « Investir dans la stabilité », est la meilleure illustration de la volonté sincère des deux régions de renforcer leur coopération dans plusieurs domaines, notamment le terrorisme, les migrations, la question des réfugiés et les changements climatiques. Nous nous félicitons de l'accord conclu en vue de la tenue d'un autre sommet à Bruxelles en 2022.

Il ne fait aucun doute que l'Union européenne, à l'instar d'autres organisations régionales, fait face à de nombreux défis directs et indirects, notamment les conflits régionaux prolongés, qui ont été évoqués par M^{me} Mogherini aujourd'hui et par le Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, il y a quelques jours (voir S/PV.8479). Certains de ces conflits découlent de crises en cours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et ont des répercussions sur les pays européens, notamment dans le bassin méditerranéen.

Les conflits prolongés exigent une coopération internationale, bilatérale et multilatérale. Je parle ici de la coopération entre l'Union européenne, l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de régler les conflits en cours dans notre région. En effet, la coopération tripartite entre l'ONU, l'Union européenne et la Ligue

des États arabes peut permettre d'apporter des solutions efficaces à certains des conflits en cours.

L'État du Koweït appuie les efforts déployés par l'Union européenne pour trouver des solutions pacifiques aux conflits par le dialogue et les négociations. À cet égard, je voudrais rappeler l'observation faite par M^{me} Mogherini concernant les efforts déployés par l'Union européenne pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient et promouvoir la solution des deux États. Nous nous félicitons de cette position, qui reflète l'approche générale des États membres de l'Union européenne qui siègent au Conseil de sécurité. Ils ne cessent d'appeler à l'application des résolutions du Conseil de sécurité qui condamnent les décisions unilatérales, comme l'implantation des colonies de peuplement, qui vont à l'encontre de la résolution 2234 (2015).

L'État du Koweït partage avec l'Union européenne les mêmes buts, principes et valeurs en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du principe du multilatéralisme, notamment en ce qui concerne la diplomatie humanitaire. Cette approche se traduit concrètement par notre coopération en présidant conjointement plusieurs conférences internationales et humanitaires, comme la conférence internationale des donateurs sur l'assistance humanitaire aux réfugiés rohingya au Bangladesh, organisée en octobre 2017 en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Koweït a coprésidé plusieurs conférences internationales de donateurs aux côtés de l'ONU et de l'Union européenne, comme la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, tenue en 2017, et la Conférence internationale de donateurs pour la reconstruction de l'Iraq, tenue au Koweït en février 2018.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre plein appui à la coopération bilatérale et tripartite et à la coordination entre l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine, ainsi qu'à la coopération tripartite entre l'ONU, l'Union européenne et la Ligue des États arabes afin de garantir la sécurité, la paix, la stabilité et le développement à nos pays et à nos peuples.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, pour sa présence parmi nous aujourd'hui et pour son exposé.

La Belgique se félicite d'avoir à nouveau cette occasion de discuter de ce partenariat étroit et de cette coopération étroite entre les Nations Unies et l'Union européenne. Je crois qu'effectivement – et cela est ressorti clairement de l'intervention de M^{me} Mogherini – l'Union européenne est un partenaire majeur du Conseil de sécurité, en travaillant à la recherche de solutions durables à bon nombre de crises qui figurent à l'ordre du jour du Conseil.

C'est le cas pour la Syrie – et M^{me} Mogherini a mentionné la conférence qui se tient cette semaine à Bruxelles et qui est coprésidée par les Nations Unies et l'Union européenne. C'est le cas aussi pour l'Iran. À cet égard, M^{me} Mogherini a mentionné le Plan d'action global commun, qui effectivement demeure un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération et qui est aussi une réalisation très importante de la diplomatie multilatérale. Je voudrais souligner que cet accord constitue également un des exemples les plus aboutis de coopération entre les Nations Unies et l'Union européenne.

C'est aussi le cas pour les Balkans, où l'Union européenne contribue à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine par le biais de l'opération EUFOR ALTHEA, ainsi qu'au renforcement de l'état de droit au Kosovo, via la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, sous les auspices des Nations Unies. Bien sûr, nous espérons que le dialogue entre Pristina et Belgrade facilité par M^{me} Mogherini pourra reprendre dans les meilleurs délais à Bruxelles.

Comme cela a été dit, l'Union européenne et les Nations Unies partagent le même engagement en faveur d'un monde basé sur les principes fondamentaux de la démocratie, de l'état de droit et de l'universalité et l'indivisibilité des droits humains. Il en résulte donc un partenariat naturel entre les deux organisations, dont la coopération s'intensifie et se renforce. L'Union européenne et l'ONU partagent une vision et une volonté communes de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'instaurer une paix durable, notamment grâce à une approche intégrée, conformément d'une part aux objectifs de développement durable, et d'autre part à la Stratégie globale de l'Union européenne. Le rôle de l'Union européenne en tant que premier donateur en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire dans le monde s'inscrit dans cette approche.

Je voudrais dire que la présence de la Haute Représentante parmi nous marque une volonté politique forte de l'Union européenne de continuer à approfondir

le partenariat actuel avec les Nations Unies, qui est basé sur la complémentarité. Le travail conjoint de l'Union européenne et de l'ONU en matière de maintien de la paix et de gestion des crises constitue un exemple concret de cette complémentarité. La Haute Représentante a mentionné plusieurs dossiers dans ce cadre. Qu'il me soit permis de souligner deux éléments en particulier.

Premièrement, la Belgique soutient l'inclusion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que priorité transversale. Au niveau des opérations de maintien de la paix, les Nations Unies et l'Union européenne doivent œuvrer ensemble en vue de la concrétisation de cet engagement politique par une augmentation significative de la participation des femmes, tant par principe que pour des raisons d'impact opérationnel positif sur le fonctionnement de ces missions.

Deuxièmement, M^{me} Mogherini a mentionné cet exemple de coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine. Cela me semble un exemple très intéressant. Je voudrais demander à la Haute Représentante si elle peut identifier de manière plus concrète certaines bonnes pratiques dans ce contexte et si elle voit le potentiel de faire la même chose avec d'autres organisations régionales. Mon collègue du Koweït vient de mentionner la Ligue des États arabes, et il y a, bien sûr, d'autres organisations, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Pense-t-elle que le potentiel existe pour s'inspirer de cette coopération trilatérale?

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et nous remercions M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé très instructif.

Nous nous souvenons qu'un jour de 1975, la première réunion du Conseil européen s'est tenue à Dublin. Bien que l'orientation politique générale de l'Union européenne a commencé à être définie à partir de cette date, ce n'est qu'en 2009 que l'Union est devenue officiellement une institution. Cela nous rappelle que le processus difficile et continu de construction de l'unité et des institutions européennes est un exemple d'intégration, mais aussi de persévérance.

Le Pérou attache une importance capitale à la coopération entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous estimons qu'il est

indispensable d'affirmer le potentiel de ces dynamiques au vu des problèmes de plus en plus complexes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous soulignons et saluons la participation et la contribution actives, et de plus en plus nourries au fil du temps, de l'Union européenne aux travaux sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Son action humanitaire de tous les instants pour fournir une aide immédiate aux populations vulnérables ainsi que ses efforts dans le cadre des mécanismes et processus de consolidation de la paix sont particulièrement louables. De même, nous rendons hommage à son statut de partenaire en vue d'atteindre l'objectif commun qu'est la concrétisation d'une paix durable, par exemple en Bosnie-Herzégovine par l'intermédiaire de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) ou au Kosovo par l'intermédiaire de sa mission « État de droit », ou encore en facilitant le dialogue entre Belgrade et Pristina.

À cet égard, nous saluons l'adoption en septembre dernier d'un nouvel ensemble de priorités visant à renforcer le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'ONU concernant les opérations de maintien de la paix et la gestion des crises pour la période 2019-2021, grâce aux divers outils et instruments consolidés sur plusieurs continents. Ces priorités vont de la participation aux opérations de maintien de la paix à la coopération en matière de développement des capacités nationales, en passant par le recours à des mécanismes de règlement pacifique des différends.

Nous saluons également le ferme appui de l'Union européenne à la récente initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Nous relevons tout particulièrement son attachement à la prévention. Parmi ce qu'on a coutume d'appeler les critères de Copenhague, nous tenons à souligner plus spécialement celui qui nous rappelle le caractère essentiel de l'existence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection. De ce point de vue, nous convenons que la protection et la promotion de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme sont des éléments complémentaires des initiatives de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ce sens, lutter contre les causes profondes des conflits renforce notre capacité de prévenir ces derniers.

Nous tenons enfin à souligner l'engagement historique qui a résisté à l'épreuve temps et fait de l'Union

européenne un symbole de multilatéralisme tout en la dotant d'une légitimité qui lui permet de continuer à diffuser les valeurs de la diversité, de la coopération et du dialogue dans les États du monde entier. Nous nous rappelons des paroles prononcées par Jean Monnet en avril 1952 au National Press Club à Washington :

(l'orateur poursuit en français)

« Il est d'une importance universelle que l'Europe puisse vivre par ses propres moyens et dans la sécurité, qu'elle soit pacifique et en mesure de continuer à apporter sa grande contribution à la civilisation. Le chemin qui mène à tous ses objectifs passe par l'unification. Une Europe fédérée est indispensable à la sécurité et à la paix du monde libre ».

M^{me} Tshabalala (Afrique du Sud) *(parle en anglais)* : L'Afrique du Sud tient à remercier M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé instructif sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, qui illustre clairement la contribution des organisations régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale, y compris l'Union européenne et ses États membres ainsi que leurs millions de citoyens, ont joué un rôle indispensable dans la libération de tous les Sud-Africains et dans la lutte contre le régime d'apartheid. Rien de tout cela n'aurait été possible sans les efforts des organisations régionales et internationales. C'est pourquoi le multilatéralisme est aujourd'hui un pilier central de la politique étrangère de l'Afrique du Sud et constitue la racine de son attachement au renforcement du multilatéralisme grâce à la coopération entre organisations. À cet égard, je souhaite aborder trois domaines d'intérêt importants – premièrement, l'accord de coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU; deuxièmement la nécessité de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité; et enfin, le financement des opérations de paix.

Le communiqué conjoint publié à l'issue de la troisième réunion trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU a souligné que les parties à l'accord de coopération trilatérale entendaient accroître leur coordination et coopération aux niveaux politique, économique et opérationnel sur tout un ensemble de questions, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, notamment en matière de médiation et de

prévention des conflits, mais aussi en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Sur la base de cet accord trilatéral, nous espérons également mettre l'accent sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement en encourageant et en garantissant une croissance durable, en promouvant les droits de l'homme et en luttant contre les changements climatiques et le problème des migrations, ainsi qu'en appuyant la mise en œuvre des réformes de l'Union africaine et de l'ONU.

Le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité revêt une importance particulière pour l'Afrique du Sud. C'est un autre aspect qui a été mis en exergue durant la réunion entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, en référence à plusieurs diverses initiatives visant à soutenir la participation véritable et sur un pied d'égalité des femmes, ainsi que leur leadership, dans les processus politiques et de paix à tous les niveaux et dans les activités de maintien et de consolidation de la paix. L'Afrique du Sud se félicite également de l'accent mis par l'Union européenne sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Trop souvent, les questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité sont considérées comme moins urgentes. Or, elles font partie intégrante des objectifs de paix et de sécurité. La prise en compte systématique du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les considérations générales relatives à la paix et à la sécurité aura une incidence positive sur les activités de maintien et de consolidation de la paix ainsi que sur les initiatives de reconstruction et de développement après les conflits.

Qu'il me soit permis de faire une troisième et dernière observation. Le financement adéquat des missions de paix a une influence profonde sur l'efficacité des activités de prévention du Conseil et de ses interventions en cas de conflit. Les hauts responsables de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU sont conscients de cette réalité. Et c'est pourquoi, ils ont également indiqué qu'ils entendaient réfléchir ensemble à la manière de garantir la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous reconnaissons et saluons les contributions de l'Union européenne aux missions de maintien de la paix. Ce rôle précieux se manifeste plus particulièrement en Afrique, où l'Union européenne participe au renforcement des capacités, à

la formation et à la mobilisation des ressources, le tout en collaboration étroite avec l'Union africaine et l'ONU.

L'Afrique du Sud, par l'intermédiaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine, continuera de promouvoir la coopération entre organisations, car elle favorise l'efficacité, l'ouverture et le dialogue au niveau multilatéral. Nous remercions l'Union européenne des efforts fort appréciés qu'elle déploie à cet égard. Nous nous réjouissons à la perspective d'une collaboration encore plus étroite entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU à l'avenir.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, de s'être jointe à nous aujourd'hui et de son exposé utile et détaillé.

Les États-Unis apprécient vivement les contributions de l'Union européenne à la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme en Europe et dans le monde entier. La collaboration et la coopération de l'Union européenne avec le Conseil de sécurité en particulier s'accompagnent d'un niveau important d'influence et de ressources pour aider à relever les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. Les États-Unis considèrent l'Union européenne comme l'un de leurs partenaires les plus précieux dans leurs efforts pour assurer la sécurité et la prospérité mondiales. Nous reconnaissons que la sécurité et le succès de l'Europe sont inextricablement liés aux nôtres.

Cinq ans après l'intervention éhontée de la Russie dans l'est de l'Ukraine, la politique d'agression de Moscou continue de menacer la paix et la sécurité dans la région. Nous nous félicitons vivement du rôle crucial joué par l'Union européenne pour tenir la Russie responsable de ses violations du droit international. Nous nous joignons à l'Union européenne et à d'autres partenaires pour affirmer que nos sanctions liées à l'Ukraine à l'encontre de la Russie resteront en vigueur jusqu'à ce que celle-ci respecte pleinement les engagements qu'elle a pris à Minsk. De même, les sanctions que nous avons imposées en lien avec la Crimée resteront en place tant que la Russie n'aura pas restitué le plein contrôle de la péninsule à l'Ukraine.

Au-delà de l'Europe, l'Union européenne joue un rôle clef dans d'autres domaines qui sont source de préoccupation pour le Conseil, notamment dans le cadre des efforts visant à mettre fin à la crise au Venezuela. Nous nous félicitons que 24 États membres de l'Union

européenne aient déjà reconnu Juan Guaidó comme Président par intérim du Venezuela, et exhortons les autres à se joindre à nous.

Nous nous félicitons également du partenariat étroit de l'Union européenne en Syrie. Alors que la Coalition mondiale pour la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) s'emploie à éliminer la menace que représente l'EIL dans ce pays et dans le monde, nous attendons avec intérêt de travailler ensemble pour rétablir la sécurité et appuyer la bonne gouvernance et la croissance économique dans les zones libérées de ce groupe. Des efforts similaires sont en cours en Iraq, où l'Union européenne a consacré environ 30 millions de dollars à l'aide humanitaire et 20 autres millions à l'aide au développement. Nous nous félicitons de cet important financement destiné à aider à stabiliser les zones qui étaient auparavant sous le contrôle de l'EIL.

En Libye, l'appui de l'Union européenne aux efforts de médiation menés par l'ONU pour aider le pays à mettre en place un Gouvernement stable et unifié est également essentiel. Nous apprécions grandement les quelque 70 millions de dollars que l'Union européenne a alloués à la société civile, à la gouvernance, à la santé, à l'économie, à la jeunesse et à l'éducation.

Sur son propre continent, nous félicitons l'Union européenne des succès remportés dans la lutte contre le terrorisme, notamment les sanctions imposées en janvier aux services de renseignement iraniens et aux responsables iraniens qui préparent des attentats terroristes et des assassinats au cœur de l'Europe. Les mesures prises par l'Union européenne envoient un signal fort au premier sponsor du terrorisme d'État – l'Iran – que l'Europe ne restera pas les bras croisés pendant que le régime menace ses citoyens.

En outre, nous nous félicitons de l'appui apporté par l'Union européenne aux efforts visant à exercer le maximum de pressions diplomatiques et économiques sur le régime nord-coréen afin de parvenir à une dénucléarisation définitive et pleinement vérifiée de la péninsule. Le deuxième sommet Trump-Kim nous rappelle à tous qu'une pression soutenue est le seul moyen d'assurer à la Corée du Nord un avenir sûr et économiquement prospère.

En Afrique, l'Union européenne joue un rôle clef dans la prévention des conflits, l'assistance en matière de sécurité et la consolidation de la paix par son appui aux missions des Nations Unies et ses missions de formation et de renforcement des capacités. Nous

saluons ces activités et nous félicitons vivement du partenariat de l'Union européenne avec l'ONU et les États-Unis, en particulier au Mali, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et dans la région de l'Afrique centrale. Nous saluons tout particulièrement les contributions financières de l'Union européenne sous forme de subventions aux forces de l'Union africaine en Somalie, qui ont joué un rôle essentiel dans les progrès significatifs réalisés tant sur le front de la sécurité que sur le plan politique, et encourageons les forces de sécurité somaliennes à prendre en main leur sécurité. Nous souscrivons au point de vue de l'Union européenne concernant une réduction des effectifs de l'AMISOM assortie de conditions.

Pour terminer, les États-Unis affirment sans équivoque l'importance de l'Union européenne en tant que partenaire essentiel des États-Unis, de l'ONU et en particulier du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je remercie les présidences française et allemande d'avoir organisé la présente séance d'information. Nous nous associons aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, que nous remercions de son exposé instructif sur la coopération entre l'ONU et l'Union européenne.

Les conflits et les défis du XXI^e siècle exigent de nouvelles approches et perspectives qui tiennent compte de la complexité croissante des conflits armés existants. Ce niveau de complexité, qui va au-delà du simple conflit entre deux États avec la participation de groupes armés, de terroristes et de groupes de criminalité transnationale organisée par terre et par mer, fait qu'il est difficile pour les États, qui portent la responsabilité principale dans de telles situations, de trouver des solutions durables et pérennes.

Voilà pourquoi la coopération et l'appui des organisations régionales et internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, sont essentiels pour consolider et garantir la paix et la sécurité. C'est la raison pour laquelle la République de Guinée équatoriale reconnaît l'importance du rôle moteur joué par l'Union européenne dans le règlement des conflits et se félicite de sa coopération avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies non seulement en Europe, mais aussi en Afrique, en Asie centrale et au Moyen-Orient.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union européenne dans les opérations de paix et la gestion des crises pour la période 2019-2021 reflète la détermination et l'engagement des deux organisations en faveur du multilatéralisme, du droit international et du règlement pacifique des différends. Nous notons tout particulièrement que, parmi les huit priorités de ce partenariat, figurent la coopération et l'appui aux opérations de paix menées par l'Afrique, la formation et le renforcement des capacités, et la facilitation des contributions aux opérations de maintien de la paix.

L'expression « des solutions africaines aux problèmes africains » met l'accent sur la nécessité de valoriser et de mettre à profit la sagesse et l'expérience locale des institutions, des organisations et des experts africains. À cet égard, nous saluons les efforts de coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, et les encourageons à les renforcer plus encore. Nous formons le vœu de voir ces efforts aboutir à l'adoption d'un projet de résolution sur le financement par l'ONU des opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine, projet qui est toujours en suspens au Conseil. À cet égard, nous rappelons avec plaisir l'adoption, en février, de la résolution 2457 (2019) sur l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, sous la présidence de mon pays, la Guinée équatoriale.

En ce mois important où nous reconnaissons la nécessité d'autonomiser et d'encourager la participation égale des femmes et des jeunes dans tous les domaines, et notamment dans ceux de la paix et de la sécurité, nous saluons tout particulièrement le rôle prioritaire de la stratégie commune entre l'ONU et l'Union européenne pour l'application de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le règlement des conflits armés en cours, la consolidation et le maintien de la paix et la prévention des conflits doivent se faire conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, qui prévoient que tous les États ont l'obligation de respecter les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. À cet égard, nous saluons l'engagement de l'Union européenne en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme.

Lorsqu'il existe une relation de respect entre les États Membres et que cette relation est entretenue, il est possible de renforcer plus encore et de manière durable la coopération multilatérale entre l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine et/ou d'autres organisations

régionales et internationales. Cela nous permet d'intensifier les efforts en cours ou de lancer de nouvelles initiatives communes pour prévenir et résoudre les conflits et les crises humanitaires.

La nécessité de renforcer le multilatéralisme est essentielle à l'exécution des mandats du Conseil de sécurité et de ses partenaires, tels que l'Union européenne et l'Union africaine. Nous avons tous quelque chose à apporter et nous avons tous un rôle à jouer. Le Conseil de sécurité peut compter sur l'assistance de la Guinée équatoriale à tous les égards.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Nous la remercions de son exposé très instructif et très complet.

Je voudrais mettre l'accent sur quelques points clés.

Le premier concerne le rôle joué par les accords régionaux qui sont les premiers à intervenir dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant que membre fondateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Indonésie a toujours été un fervent partisan des organisations régionales. Elle estime, en effet, que les organisations régionales peuvent faire évoluer fondamentalement les dynamiques de la région vers la paix et la sécurité. Elles peuvent construire des passerelles d'entente, transformer les relations d'inimitié en amitié et apporter la stabilité et la prospérité là où auparavant régnaient le conflit et la discorde.

Nous pensons que les voisins sont les mieux placés pour avoir les meilleures réponses. Nous reconnaissons le rôle important joué par les accords régionaux et sous-régionaux dans le cadre du plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États dans leurs régions respectives. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que les organisations régionales et sous-régionales doivent s'adapter aux nouveaux défis si elles veulent conserver leur pertinence dans la quête de la paix et de la sécurité internationales.

Mon second point a trait à l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Les défis du XXI^e siècle sont trop nombreux et trop complexes. Notre monde est aujourd'hui le théâtre de défis considérables, voire sans précédent. Après avoir écouté avec attention l'exposé de M^{me} Mogherini, il me

semble clair que l'Europe n'est assurément pas à l'abri de ces difficultés. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de solution facile à certains de ces problèmes et que les organisations régionales, Union européenne (UE) comprise, ne peuvent pas, toutes seules, trouver des solutions à ces questions épineuses et complexes.

C'est là que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales entre en jeu. L'Union africaine représente un très bon exemple d'un tel partenariat. À travers son mécanisme régional de prévention et de gestion des conflits, l'Union africaine s'est imposée aujourd'hui comme un partenaire essentiel et crédible de l'ONU. L'Indonésie attache la plus haute importance à cette coopération, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. C'est ainsi que nous avons organisé une séance sur cette importante question pendant notre présidence du Conseil en 2007 (voir S/PV.5776). Nous sommes également convaincus de l'intérêt de ce que la Haute Représentante a évoqué, à savoir la coopération triangulaire au sein de laquelle les accords régionaux collaborent avec l'ONU et d'autres partenaires.

L'Indonésie est fermement convaincue que, pour relever les défis collectifs, il faut mettre davantage l'accent sur le multilatéralisme. En agissant par le biais de mécanismes multilatéraux, la coopération, le dialogue et la médiation doivent primer sur l'unilatéralisme et la division. Ce n'est qu'en investissant dans une approche multilatérale plus robuste et en adhérant aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international que l'on pourra relever efficacement les défis mondiaux. Nous convenons également qu'il importe de travailler ensemble sur les questions ayant une pertinence mondiale, telles que l'Accord de Paris sur les changements climatiques ou les objectifs du développement durable, et espérons que l'UE continuera à soutenir le financement du développement.

L'UE a apporté d'importantes contributions au maintien de la stabilité régionale dans d'autres régions. L'Indonésie et l'ASEAN ont elles aussi bénéficié du rôle de l'UE. L'ASEAN et l'UE ont survécu en s'aidant mutuellement à surmonter de nombreux défis. Les relations entre les deux régions se développent et s'étendent progressivement sur les plans économique, politique et culturel.

L'Indonésie reconnaît également le travail réalisé par l'Union européenne sur différentes questions dont est saisi le Conseil de sécurité, comme le dossier nucléaire iranien et le processus de règlement du conflit

palestino-israélien. L'Indonésie accueille très favorablement ce rôle. Nous attendons avec intérêt les efforts visant à redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que de nombreux autres dossiers évoqués par la Haute Représentante dans son exposé.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union européenne est l'un des grands partenariats stratégiques noués avec une organisation régionale. Il se traduit par un engagement actif dans un certain nombre de conflits et de crises qui vont au-delà du voisinage immédiat de l'Union européenne. L'Indonésie salue l'excellente coopération entre l'ONU et l'UE dans de nombreuses situations de maintien de la paix. Aujourd'hui, l'UE est un acteur majeur du maintien et de la consolidation de la paix. Son rôle est de plus en plus vital pour plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'il s'agisse de leur financement, des contributions militaires ou encore de leur accompagnement politique. L'Indonésie, qui, à l'heure actuelle, est dans cette salle le plus gros fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, espère que l'UE continuera, avec d'autres partenaires, d'appuyer le maintien de la paix des Nations Unies.

J'ai bien conscience que la liste des domaines dans lesquels l'Union européenne joue un rôle important n'a pas été épuisée dans ma déclaration. Nous, les pays membres de l'ASEAN, partageons également bon nombre des valeurs de l'UE s'agissant de régler les différends par des moyens pacifiques et d'aborder les conflits par le dialogue, la médiation et les processus de règlement politique, ou encore de faire en sorte que les voisins s'entraident. Ainsi, en ce moment même, une équipe du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes se trouve sur le terrain au Myanmar.

Pour terminer, nous sommes convaincus que l'UE continuera de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en aidant à régler les crises par des moyens diplomatiques, en mettant l'accent sur un règlement pacifique et conforme au droit international.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement, à nouveau, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, M^{me} Frederica Mogherini, pour son importante présentation qui éclaire les enjeux d'une coopération entre le

Conseil de sécurité et l'Union européenne (UE) toujours plus étroite, à New York et sur le terrain.

L'engagement européen en faveur du multilatéralisme est le fruit d'une histoire dans laquelle l'Union européenne et l'ONU plongent leurs racines et trouvent leur raison d'être. Comme l'a dit la Haute Représentante avec beaucoup d'éloquence, l'une et l'autre organisations ont répondu à l'appel de la génération qui a vécu les deux conflits mondiaux, un appel qui résonne encore chaque jour dans cette salle : plus jamais ça. Plus jamais d'agression militaire contre un pays souverain, plus jamais de peuples entiers déplacés et décimés, plus jamais de populations civiles prises pour cible par les balles et les bombes.

L'Union européenne et l'ONU partagent fondamentalement le même ADN et sont liées aujourd'hui par un partenariat stratégique en plein essor. Qu'il me soit permis, dans ce cadre, d'insister sur deux points.

Le premier part d'un constat : l'Union européenne et l'ONU ne se limitent plus à coopérer au cas par cas, elles sont complémentaires sur tout le spectre des opérations de paix. En effet, conformément aux priorités identifiées dans le partenariat stratégique UE-ONU sur les opérations de paix et la gestion de crise pour les années 2019 et 2020, l'Union européenne et l'ONU agissent main dans la main en faveur de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

S'agissant de la prévention des conflits, l'Union européenne montre la voie. L'UE a ainsi récemment créé un groupe de contact international sur le Venezuela dans le but de trouver une solution politique, démocratique et pacifique à cette crise. En Europe, la Haute Représentante est personnellement engagée, avec notre plein soutien, dans la facilitation du dialogue entre le Kosovo et la Serbie en vue d'aboutir à un accord global et définitif sur la normalisation des relations entre ces deux États. Et je pourrais prendre, bien sûr, de nombreux autres exemples. L'Union européenne agit également en soutien aux médiations des Nations Unies. Dans le cas de la Syrie, et comme l'a rappelé à nouveau M^{me} Mogherini, l'Union européenne s'est engagée à ne pas financer la reconstruction tant qu'une solution politique crédible, sous l'égide des Nations Unies et sur la base de tous les éléments de la résolution 2254 (2015), ne sera pas mise en place.

Dans le domaine des opérations de maintien de la paix, les États membres de l'Union contribuent à tous les

niveaux. En termes de budget, leur contribution combinée atteint 32 % du budget des opérations de maintien de la paix. L'ampleur de cette contribution, de loin la plus large, doit être mieux connue et mieux appréciée, surtout à l'heure où certaines sont réticents à honorer la contribution qui leur revient. Sur le terrain, au Mali, en Libye, en République Centrafricaine, en Somalie, au Kosovo et au Proche-Orient, des missions européennes, civiles et militaires, de la politique de sécurité et de défense commune sont déployées aux côtés d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Certaines de ces missions européennes jouent aujourd'hui un rôle central pour répondre à des menaces contre la paix, comme l'opération Atalanta, qui lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et assure la protection des navires du Programme alimentaire mondial.

Ces missions sont également essentielles dans le soutien à la réforme du secteur de la sécurité, et je pense notamment, M^{me} Mogherini les a mentionnées, à la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, et à la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, qui sont complémentaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. L'Union européenne participe également, à travers sa facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, au financement des opérations africaines de paix et de sécurité, en particulier, cela a été dit, la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

En matière de consolidation de la paix, l'Union européenne soutient systématiquement les efforts de l'ONU à travers des projets qui se situent à la frontière entre les questions de développement et de sécurité, en pleine cohérence avec les priorités du Secrétaire général. C'est même l'une des forces, l'un des atouts de l'Union européenne. À titre d'exemple, en Colombie, l'Union européenne investit dans la réintégration des anciens combattants aux côtés de la Mission de vérification des Nations Unies. Dans de nombreux pays, l'Union européenne et ses États membres font partie des principaux donateurs internationaux, et cette tendance devrait continuer à se renforcer, puisque l'Union européenne a adopté, en 2019, un budget record de 1,6 milliard d'euros pour son aide humanitaire.

Le caractère exceptionnel de ce partenariat et les succès enregistrés ces 20 dernières années doivent nous encourager, collectivement, à continuer à progresser, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, sur les priorités communes de ces deux organisations - ce sera mon deuxième point.

Des progrès doivent être accomplis en particulier sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est l'une de nos priorités de premier plan, et plus globalement sur l'ensemble des questions liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, ainsi qu'au droit international humanitaire. Comme le souligne l'approche stratégique de l'Union européenne pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il ne s'agit pas d'une priorité parmi d'autres, mais d'une approche qui doit irriguer toutes les initiatives communes à nos deux organisations, comme l'a fort bien dit mon collègue allemand il y a quelques minutes.

Nous soutenons également pleinement le développement de la coopération trilatérale entre l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, évoquée à l'ouverture de notre séance par la Haute Représentante. Cette coopération trilatérale est en effet appelée à jouer un rôle fondamental, notamment dans le domaine du maintien de la paix. Je pense en particulier au soutien à la montée en puissance et au financement durable et prévisible des opérations africaines de paix, essentiel à nos yeux compte tenu de l'occasion que ces opérations africaines de paix représentent pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix. Citons également l'appui à la Force conjointe du G5 Sahel, pour lequel les Nations Unies et l'Union européenne jouent un rôle clef dans le cadre de l'accord technique sur le soutien opérationnel et logistique de la MINUSMA à la Force conjointe. Cette coopération trilatérale est également à l'œuvre dans le domaine migratoire : ainsi, depuis sa mise en place dans le cadre du Sommet Union européenne-Union africaine d'Abidjan en novembre 2017, l'Équipe spéciale conjointe Union européenne-Union africaine-Organisation des Nations Unies a permis le retour dans leur pays d'origine de plus de 37 000 migrants bloqués en Libye.

Les instruments qui sont à notre disposition en matière de prévention des conflits méritent aussi d'être renforcés. Je pense notamment à la médiation, au système d'alerte précoce, à la réforme du secteur de la sécurité et à une coordination étroite des messages politiques.

L'Union européenne et l'ONU partagent le même engagement multilatéraliste comme vision du monde,

mais aussi dans leurs pratiques quotidiennes. C'est l'un des éléments qui contribuent à faire de l'Union européenne, au-delà de son rôle d'organisation régionale, l'un des piliers de l'ordre international actuel. Sur la base de cette vision commune de la gestion des conflits, nous, membres du Conseil, avons, je crois, le devoir de tirer le meilleur de cette relation étroite et de l'engagement européen en faveur d'un multilatéralisme fort.

En conclusion, au vu de votre expérience en matière de médiation, j'aimerais avoir votre avis, Madame la Haute Représentante, sur la façon dont le Conseil de sécurité peut appuyer efficacement les processus de médiation dans lesquels l'Union européenne est engagée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à nouveau la parole à la Haute Représentante, M^{me} Federica Mogherini, pour qu'elle réponde aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

M^{me} Mogherini : Ce serait difficile pour moi de trouver des expressions, des mots plus appropriés pour décrire l'ampleur, la profondeur et l'importance du partenariat de la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies après ce que vous venez de dire, Monsieur le Président.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je prendrai d'abord quelques minutes pour remercier tous les membres d'avoir souligné sous différents angles et perspectives la qualité et la pertinence de la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Je n'oublierai pas non plus les questions qui ont été soulevées très brièvement.

Premièrement, en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il s'agit d'un élément essentiel de la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. C'est également un élément essentiel du programme de sécurité de l'Union européenne. Je suis tout à fait d'accord avec notre collègue sud-africaine pour dire qu'il ne s'agit pas d'une question accessoire, mais d'une question de sécurité qui est au cœur de nos activités militaires, mais aussi et surtout de notre médiation et de notre action diplomatique. Nous avons une initiative commune sur l'accélération de la mise en œuvre régionale de la résolution 1325 (2000). L'Union européenne et l'ONU promeuvent ensemble l'élimination des violences sexuelles

dans leurs opérations de maintien de la paix. Cela fait partie de l'action que nous menons.

L'Union européenne et l'ONU promeuvent conjointement les priorités des réseaux mondiaux de l'ONU des personnes référentes nationales sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Fait plus important et plus concret encore, nous avons lancé le premier projet pilote en République centrafricaine, qui est actuellement en cours avec une participation conjointe Union européenne-Organisation des Nations Unies dans la gestion des crises, dont le programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue un élément clef.

Je voudrais ajouter qu'au-delà du travail concret qui est en cours, l'Union européenne et l'ONU déploient un effort conjoint pour promouvoir le rôle des femmes dans les processus de médiation et de négociation. Je voudrais mentionner en particulier l'appui que nous apportons aux femmes en Syrie et au Yémen dans leurs processus de négociation respectifs. Je me réjouis d'être aux côtés de l'Envoyé spécial en Syrie demain à Bruxelles, ainsi que de quelques femmes syriennes, afin d'appuyer leurs points de vue et d'œuvrer pour la paix et la réconciliation dans leur pays. Ce ne sont là que quelques exemples de notre attachement commun à ce programme très important.

Il en va de même pour la prévention des crises et la médiation. Cette question a été soulevée par le Représentant permanent de l'Allemagne. L'Union européenne et l'ONU mènent déjà une action importante ensemble. Tout d'abord, nous avons récemment pris la décision d'engager un dialogue de haut niveau sur la prévention des conflits, les deux organisations ayant fait de cette question une priorité politique absolue. Nous envisageons d'effectuer une analyse conjointe des conflits, qui constitue la base des systèmes d'alerte rapide et d'une action rapide qui puisse être coordonnée sur le terrain. En tant qu'Union européenne, nous fournissons déjà des compétences et des capacités aux équipes d'appui à la médiation des Nations Unies. Chaque fois que je voyage et que je rencontre les équipes des Nations Unies impliquées dans la médiation sur le terrain – je pense à Tripoli ou à d'autres endroits, du Yémen à la Syrie et ailleurs – je rencontre également des experts et des personnes des institutions de l'Union européenne auxquelles nous fournissons des équipes des Nations Unies pour renforcer leurs capacités ainsi que pour créer un lien entre nous.

La prochaine étape qui, selon moi, pourrait être intéressante, c'est la question de la coopération triangulaire entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Je pense que les trois organisations gagneraient à discuter de l'idée d'entreprendre des activités de prévention des conflits ensemble. Comme nous le savons, l'Afrique est un continent qui offre de nombreux domaines différents d'activités de prévention des conflits. Mais comme vous l'avez mentionné à juste titre, Monsieur le Président, notre action en matière de prévention des conflits va plus loin, car chaque fois que nous agissons dans les Balkans, en Amérique latine, en Asie, en Afrique ou même en Europe pour appuyer les processus politiques et le multilatéralisme, nous menons des activités de prévention des conflits. Je pense que nous le faisons même lorsque nous ne nous en rendons pas compte. L'activité de prévention des conflits la plus réussie est celle qui ne nous permet jamais de découvrir qu'il y avait un conflit à désamorcer.

Je voudrais souligner quelques autres points qui ont été soulevés par certains membres. Je voudrais souligner l'importance partagée que nous accordons aux questions soulevées par le Représentant permanent adjoint de la Côte d'Ivoire, concernant les investissements dans la jeunesse et les efforts communs que nous déployons pour lui offrir non seulement des possibilités d'éducation mais aussi des emplois de haute qualité. Ces efforts ne sont pas seulement consentis par nos amis africains; il s'agit vraiment de l'ADN constitutif du programme commun des partenariats véritablement établis sur un pied d'égalité avec tous nos partenaires en Afrique, par l'intermédiaire de l'Union africaine mais aussi d'organisations sous-régionales, et sur le plan bilatéral avec plusieurs pays.

Je voudrais également souligner l'importance, mentionnée par le représentant du Koweït, de la coordination entre l'UE et la Ligue des États arabes. Le sommet que nous avons tenu en Égypte a constitué un événement historique, et je conviens avec le représentant du Koweït que nous avons une histoire commune et un programme commun dans notre région, en commençant par la solution des deux États pour le conflit israélo-palestinien, la nécessité de préserver Jérusalem comme capitale future des deux États, ainsi que l'action commune que nous menons pour stabiliser l'Iraq et œuvrer à la reconstruction et à la stabilisation de ce pays.

Je remerciais jamais assez le Koweït du rôle qu'il joue dans la région, en particulier, comme l'a dit

son représentant, en tant que coprésident de différentes conférences auxquelles nous avons contribué. Le Koweït pourra toujours compter sur nous non seulement pour annoncer des contributions, mais aussi pour les mettre à disposition, que ce soit en faveur de l'Iraq ou de la Syrie, ou pour la question des Rohingya.

Pour terminer, qu'il me soit permis de faire deux dernières observations.

Le représentant de la Belgique m'a demandé si je prévoyais des possibilités d'élaborer dans d'autres régions des coopérations triangulaires analogues à celle que nous avons avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Je pense que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pourrait être une excellente candidate pour la prochaine expérience dans ce domaine, car il existe déjà une coopération très étroite entre l'Union européenne et l'ASEAN. Je tiens aussi à remercier l'Indonésie de tous les investissements qu'elle effectue à cet égard. Comme le Conseil le sait, l'Union européenne investira toujours tout son capital politique et financier, qui n'est pas sans pertinence, pour appuyer le renforcement des organisations régionales et sous-régionales. Nous espérons vivement nouer un partenariat similaire avec les organisations régionales et sous-régionales de l'Amérique latine, car de l'autre côté de l'Atlantique et au sud de New York, nous avons une coopération profonde et globale d'une importance stratégique qui, j'en suis sûre, pourrait être très précieuse pour le renforcement des cadres multilatéraux à l'ONU.

Dernier élément mais non le moindre, je voudrais souligner ce qu'a dit le représentant du Pérou, et je l'en remercie : c'est vrai, l'Union européenne a surtout été un exemple de persévérance et un symbole du multilatéralisme et de la coopération. Nous avons tiré les enseignements de nos propres erreurs et avons compris que la coopération était la marche à suivre, et je pense que la persévérance, et parfois même l'obstination, est ce dont nous avons besoin à l'époque actuelle. L'Union européenne sera toujours un partenaire solide et fiable de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de terminer sur une note personnelle. Aujourd'hui, j'ai présenté mon dernier exposé au Conseil de sécurité, puisque mon mandat vient à expiration à la fin de cette année. Il m'a été très agréable, ces cinq dernières années, de travailler avec le Conseil et ses membres, et je puis leur garantir que, quoi qu'il arrive au sein de l'Union européenne et alentours, celle-ci sera toujours le partenaire le plus solide et le plus fiable du système des Nations Unies.

Le Président : Je remercie chaleureusement la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, pour sa présence parmi nous, pour sa nouvelle intervention et pour les précisions qu'elle vient d'apporter. Je me permets d'exprimer à la Haute Représentante tous mes vœux, tous nos vœux de bonheur et de succès pour la suite.

La séance est levée à 12 h 45.